

CASERÉNOV : LA CCPMB ADAPTE SES AIDES POUR UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ENCORE PLUS AMBITIEUSE

Face aux enjeux climatiques, sanitaires et de confort dans l'habitat, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc adapte ses aides à la rénovation énergétique. Les élus ont voté l'ajustement du règlement d'attribution des aides de CaseRénov pour répondre aux besoins des propriétaires et copropriétaires. Alors que l'État a récemment suspendu plusieurs de ses dispositifs de soutien, la CCPMB maintient et renforce son engagement. Une décision politique forte, au service d'une rénovation accessible et durable.

1. MIEUX VENTILER ET MIEUX SE PROTÉGER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dès cet été, l'installation d'une **VMC simple ou double flux** ainsi que la **pose de protections solaires (brise-soleil orientable)** pourront désormais être prises en compte dans les aides CaseRénov, à condition qu'elles soient réalisées en complément d'un geste d'isolation.

=> **Pour les particuliers : bonus de 500 €** en cas d'installation d'une VMC en complément de travaux d'isolation.

=> **Pour les copropriétés, la VMC et les protections solaires** deviennent **finançables à hauteur de 20 % du montant des travaux, sans modification des plafonds.**

Ces ajustements répondent à un impératif double :

- garantir une bonne qualité de l'air intérieur (QAI), notamment face au risque radon,
- favoriser le confort d'été, enjeu croissant avec l'évolution du climat.

2. ENCOURAGER L'USAGE DE MATÉRIAUX PLUS VERTUEUX

Autre avancée : **la mise en place d'une bonification pour les matériaux biosourcés, comme la fibre de bois, la ouate de cellulose ou encore la laine.** Ces matériaux, à faible impact environnemental, sont désormais mieux **soutenus financièrement : 25 % du coût des travaux TTC** (contre 20 % précédemment), dans la limite de 2 500 € par poste pour les logements individuels et 50 000 € pour les copropriétés.

Ce choix traduit la volonté de stimuler les pratiques vertueuses, tant chez les artisans que chez les habitants, sans les imposer. Une manière de favoriser l'innovation et les filières locales, tout en rendant plus accessibles des solutions souvent perçues comme coûteuses.

UNE AMBITION POLITIQUE POUR UNE RÉNOVATION DURABLE ET COHÉRENTE

Dans un contexte national marqué par la suspension des aides de l'État, les élus de la collectivité ont fait le choix de la continuité et de la solidarité en maintenant le dispositif CaseRénov. En ajustant les critères d'éligibilité, ils entendent renforcer la **cohérence technique et environnementale des rénovations, en accompagnant mieux les habitants vers des travaux efficaces, durables, et adaptés aux spécificités locales.**

Le message est clair : **il ne s'agit pas seulement d'isoler pour isoler, mais d'agir intelligemment, dans la durée et en préservant les économies d'énergie à long terme.**



Président :

Jean-Marc Peillex / jean-marc.peillex@ccpmb.fr

Contact presse :

Elisabeth Amblard / 06 47 66 34 80

elisabeth.amblard@ccpmb.fr